

Communiqué de presse – Berne, le 29 octobre 2018

Etude de l'OFSP sur les revenus des médecins

La FMH demande une discussion équitable au lieu d'une approche sélective fondée sur des aberrations statistiques

Une discussion objective, factuelle et constructive repose sur la transparence et sur des données fiables. D'après une étude du bureau BASS commandée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le revenu réel des médecins spécialistes en Suisse se monte à 190 577 francs. Un chiffre qui fait cependant l'impasse sur les revenus d'un quart du corps médical, et plus exactement des quelque 10 000 médecins-assistants qui présentent un revenu annuel d'à peine 100 000 francs pour 56 heures de travail hebdomadaire. L'étude ne précise pas non plus quelle part du revenu provient des primes. De plus, les chiffres de cette étude concernent l'année 2014, c'est-à-dire avant les réductions des tarifs par le Conseil fédéral.

L'étude théorique sur le revenu des médecins réalisée par le bureau BASS sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et publiée aujourd'hui fait état d'un revenu réel (non standardisé) de 190 577 francs pour l'ensemble du corps médical. Ce chiffre est comparable aux données sur le revenu publiées en 2012 par la FMH. L'étude de l'OFSP ne permet toutefois pas de connaître la part des différentes assurances sociales et complémentaires dans la composition des revenus.

Approche sélective fondée sur des aberrations statistiques

Les résultats publiés par l'OFSP montrent que les cas isolés de médecins avec des revenus à sept chiffres, qui ont défrayé la chronique ces derniers mois, ne reflètent pas la réalité du corps médical suisse. Les groupes de spécialistes au revenu très élevé, mis en avant par l'OFSP, ne représentent que 0,5% (neurochirurgiens) et 1% (gastroentérologues) du corps médical. Pour la FMH, cette approche sélective fondée sur des aberrations statistiques de l'étude de l'OFSP n'est pas pertinente. En outre, les spécialistes comme les neurochirurgiens génèrent leur revenu principalement en dehors de l'assurance-maladie obligatoire et donc des primes. La solution contre les différences exagérées de revenus réside dans le rétablissement du caractère approprié du tarif ambulatoire. Comme un tarif approprié représente le meilleur moyen de lutter contre les incitatifs négatifs et l'inefficience, la FMH et ses sociétés affiliées mettent tout en œuvre pour réviser le tarif ambulatoire en étroite collaboration avec les partenaires tarifaires.

Base de données MAS: 155 000 francs comme fondement d'une discussion constructive

Le 10 avril 2018, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié les premiers résultats du relevé 2015 des «données structurelles des cabinets médicaux et des centres de soins ambulatoires» (MAS).

Dans sa publication, l'OFS avance un chiffre d'affaires moyen d'environ 545 000 francs en 2015 pour les cabinets constitués en entreprise individuelle. Vu que les charges totales des cabinets individuels représentaient 390 000 francs en 2015, le résultat d'exploitation moyen s'élevait à 155 000 francs, dont 138 000 francs générés par l'assurance-maladie obligatoire.

Les résultats du relevé MAS de l'OFS reflètent donc de manière fiable le revenu réel des médecins installés, comme vous pourrez le lire dans l'article publié dans le Bulletin des médecins suisses du 24 octobre 2018.

Pour de plus amples informations:

«[Des chiffres pertinents grâce à la collaboration des médecins](#)», Bulletin des médecins suisses 43/2018, p. 1479

«[La Confédération et la FMH arrivent au même résultat](#)», Bulletin des médecins suisses 43/2018, pp. 1480-1481

«[Revenu des médecins: la transparence par les faits](#)», Bulletin des médecins suisses 10/2018, p. 295

Renseignements:

Charlotte Schweizer, cheffe de la division Communication

Tél. 031 359 11 50, courriel: kommunikation@fmh.ch

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses représentant plus de 40 000 membres. Parallèlement, la FMH fédère plus de 90 organisations médicales. La FMH s'attache en particulier à ce que tous les patients de notre pays puissent bénéficier d'un accès équitable à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.